

BULLETIN DU

COMITE DE LA HAUTE-AUVERGNE



Bulletin du Comité de la Haute-Auvergne
Deuxième trimestre 2002

Adresse postale : 10 rue Monge, 75005 Paris
Téléphone et télécopie : 01.40.46.99.10
Courriel : comite.haute-auvergne@wanadoo.fr

Sommaire

Avant-propos (Christian Gard)	page 3
Calendrier	page 4
Concours des fromages AOC Cantal	
Anciens des lycées d'Aurillac	
Paroisse cantalienne de l'Ile-de-France	
Fédération des amicales du Cantal	
Editorial (Jean Peythieu)	page 5
Vie politique	
Elections présidentielles	page 12
Elections législatives	page 15
Exposé de M. Pierre Jarlier, sénateur du Cantal	page 17
Carnet	
Brigitte Mézard	page 18
Nominations préfectorales	page 18

Abonnement annuel : 9 euros

Publication trimestrielle : ISSN 0247 1450
Responsable de la publication : Christian Gard
Siège social : 1 rue Mornay, 75004 Paris

Imprimerie Moderne à Aurillac (Cantal)

Avant-propos

L'autorité est une vertu bien inégalitaire. Lorsqu'elle envahit un homme, elle lui confère un charisme qui le dispense d'abuser de sa force ou de ses moyens. Elle se présente sous différentes formes : une clarté dans l'expression, un physique, parfois une voix seulement, ou l'humour encore. C'est une vertu aristocratique (au sens étymologique : les meilleurs), on ne la contraint pas, elle s'impose d'elle-même comme une évidence.

Jean Peythieu est de ces hommes qui en sont dotés. Une pensée distinguée, un savoir encyclopédique, une présence sereine donnent à ses propos ou ses écrits une valeur reconnue.

Ancien élève de l'école nationale d'administration, ses fonctions de haut fonctionnaire au ministère des finances l'ont conduit à mettre de la sagesse aux lois et règlements dans le domaine de l'immobilier, à une époque où la France « bétonnait ». Mais Jean Peythieu est avant tout un Cantalien et un amateur éclairé des produits de son volcan. A la tête du Comité de la Haute-Auvergne, il prit une large part dans la reconnaissance de la race de Salers, et le classement des AOC de nos fromages.

Jean Peythieu a choisi de préparer sa succession au Comité et le conseil d'administration m'a élu pour lui succéder. Nous savons tous ce que nous lui devons, il a fait de notre association une véritable institution. Au nom de tous les Auvergnats qui partagent le même attachement pour le Cantal, je le remercie vivement pour son action. Mais il reste avec nous, pour que nous relevions, tous ensemble, les nouveaux défis économiques ou culturels de ce début du III^e millénaire.

Christian Gard

Calendrier

Concours des fromages AOC Salers

Le concours général des fromages AOC Salers se tiendra cette année à Paris. Le comité interprofessionnel des fromages (CIF) du Cantal a pris cette initiative pour créer un événement important autour de l'AOC Salers afin de développer sa notoriété et son image au cours d'une grande opération de relations publiques et de presse au cœur de Paris, près de Saint-Germain-des-Prés. Cette manifestation aura lieu le jeudi 14 novembre, à l'espace Nesle, 8 rue de Nesle (par la rue Dauphine) Paris VI°. Plus de cent cinquante pièces de 45 kilos seront exposées et les six pièces classées en tête seront vendues aux enchères.

Anciennes et anciens des lycées d'Aurillac

Mme Bourdiol organise sa réunion annuelle le dimanche 1^{er} décembre à 12 heures 30, au Cercle national des Armées (place Saint-Augustin, Paris VIII°) avec pour thème une conférence sur « *l'architecture romane dans la vallée de la Jordanne* », faite par le baron Charles Villeneuve de Janti, ancien élève de l'Ecole du Louvre, petit-fils du général Chavialle (originaire de Puy Vendrier, commune de Collandres, et ancien élève du lycée Emile Duclaux à Aurillac).

Paroisse cantalienne de l'Ile-de-France

La Paroisse cantalienne réunit ses amis au 30 cité des Fleurs, Paris XVII°, le samedi 7 et dimanche 8 décembre prochains. Les messes sont le samedi soir à 15 :30 et le dimanche à 11 :00 dans la chapelle du foyer. Le repas familial est le dimanche à 13 :00 et l'aligot est le soir à 20 :30. Cette kermesse annuelle est un moment fort de l'année pour retrouver tous les amis dispersés à Paris, et ce jour-là rassemblés dans une communion fraternelle.

Editorial

A un moment où des décisions importantes pour l'avenir, tant en ce qui concerne la nation que les collectivités décentralisées, doivent être prises, il nous semble utile de faire réfléchir le lecteur sur quelques problèmes essentiels en s'en tenant aux domaines économique et financier.

Au niveau national, en se référant au rapport d'audit du 27 juin sur l'état des finances de la France que le nouveau Gouvernement avait demandé d'établir aux deux conseillers de la Cour des Comptes qui avaient fait un rapport analogue en 1977 lors de l'arrivée du Gouvernement Jospin et qui ont été choisis de ce fait pour éviter toute suspicion de partialité. De ce rapport, qui analyse la situation avant l'incidence des mesures envisagées ou prises par le nouveau Gouvernement, on peut dégager quelques constatations très importantes :

1°) En 2002, la part des dépenses de fonction publique dans les dépenses de l'Etat est montée à 44 % au lieu de 41 % en 1990 et 1997. Depuis dix ans, près de 70.000 emplois publics ont été créés dont la moitié sur la période 1999-2001. Si l'on projetait cette évolution dans l'avenir, la part des dépenses de fonction publique dans les dépenses de l'Etat serait de 51 % en 2010, ce qui est tout à fait inacceptable.

2°) Le déficit budgétaire en 2002 sera bien supérieur à ce qui avait été prévu dans la loi de finances. Il sera de l'ordre de 44 milliards d'euros (288 milliards de francs) au lieu des 30,4 milliards d'euros prévus (200 milliards de francs). Cet accroissement du déficit est lié pour un tiers à la surévaluation des recettes (d'environ 4 milliards d'euros) et pour les deux tiers à la dérive des dépenses (d'environ 10 milliards d'euros) dont certaines avaient d'ailleurs été manifestement sous-évaluées : notamment la couverture maladie universelle et les charges découlant du passage aux 35 heures. Malgré cinq années de croissance, le déficit de 2002 sera nettement supérieur à celui de 1997 (40

milliards d'euros). Les dépenses d'investissement ont diminué en pourcentage : 10 % en 2002 au lieu de 12 % en 1997.

3°) Le stock de la dette publique s'est accru de 160 milliards d'euros (1.050 milliards de francs) depuis 1997, soit de 2.710 euros par Français, alors que cet accroissement de la dette aurait pu être évité en écartant la réforme des 35 heures et en limitant la progression énorme des charges de l'assurance maladie. La part des charges de la dette dans les dépenses de l'Etat est de 14 % en 2002 (au lieu de 10 % en 1990).

Le total des dépenses liées à la dette et à la fonction publiques représente aujourd'hui 58 % du budget de l'Etat au lieu de 51 % en 1990.

4°) En ce qui concerne la Sécurité sociale, les dépenses d'assurance maladie vont croître en 2002 d'environ 6 % alors que la loi de financement de la Sécurité sociale avait fixé une prévision de 3,8 % (et rappelons que ce chiffre de 6 % ne prend pas en compte les augmentations des honoraires des médecins). Le déficit des caisses d'assurance maladie serait en 2002 de l'ordre de 3,5 à 3,9 milliards d'euros (23 à 26 milliards de francs).

Je m'écarte maintenant du rapport pour ajouter sur ce sujet de la Sécurité sociale quelques réflexions importantes déjà effleurées dans le passé. S'il est vrai que, comme on le dit souvent, l'évolution du coût des soins et le vieillissement de la population contribuent à l'explication de la progression constante des charges de l'assurance maladie, d'autres raisons interviennent également mais il s'agit de sujets tabous, pour la droite comme pour la gauche, dont on ne veut pas parler. Et pourtant il n'est pas possible pour un pays comme la France, qui représente moins de 1 % de la population mondiale, de soigner gratuitement tant de malades du monde entier qui viennent frapper à la porte des hôpitaux et qui éventuellement, lorsqu'ils ne peuvent être accueillis, terrorisent les services des urgences pour obtenir une place et s'installer. Sur ce sujet, la transparence est totalement absente. Les médecins

ou grands chirurgiens reconnaissent le fait quand vous leur en parlez en particulier mais ils ne soulèvent jamais le problème en public. Bien sûr ce que j'écris paraît dénué de sentiments, bien sûr on voudrait pouvoir aider tout le monde sur un plan humain, mais il faut bien voir qu'à terme, le système finira par exploser comme cela a été le cas en Grande-Bretagne et que tout le monde en sera victime, même les étrangers qui viennent, à juste titre, lorsqu'ils ont besoin de soins très pointus qu'ils ne peuvent trouver dans leur pays. Il convient aussi de prendre conscience que depuis longtemps, à cause de ce laxisme, ceux qui cotisent ou ont cotisé à la Sécurité Sociale ne sont pas remboursés comme ils devraient l'être pour un certain nombre de dépenses : soins dentaires (notamment prothèses) et lunettes, qui correspondent pourtant à des besoins de santé bien réels. Il paraît en tout cas indispensable de faire une étude sérieuse sur les coûts supplémentaires qui sont ainsi engendrés, mais sans doute nous sera-t-il dit qu'on ne dispose pas de statistiques précises pour des raisons plus ou moins valables de non-discrimination (comme c'est malheureusement le cas en matière de population et d'immigration).

Il me paraît également utile d'évoquer un deuxième sujet qui concerne les salaires et le niveau de vie, qui est très important dans la situation économique actuelle de la France. On a dit assez souvent et à juste titre que l'écart de revenu est trop faible entre les personnes assistées et celles qui exercent ou reprennent une activité professionnelle rémunérée à des conditions égales ou pas très supérieures au SMIC. Mais si cette remarque est tout à fait vraie, il faut aller encore plus loin dans la réflexion et essayer de comprendre pourquoi le niveau des salaires est souvent ressenti par les familles comme insuffisant pour permettre d'avoir un niveau de vie relativement satisfaisant (même lorsque le salaire atteint le double du SMIC). Cette situation a existé au XIX^e siècle avec l'industrialisation, mais il y a eu assez vite des «amortisseurs» avec des aides pour le logement des ouvriers à travers des sociétés anonymes d'HLM créées par les industriels ou même des cités ouvrières en construction directe. Ce mécanisme d'aide au logement a été systématisé et fortement développé avec la création des offices publics

d'habitation (départementaux ou communaux) au début du XX^e siècle. L'autre « amortisseur » a été la création des allocations familiales au début des années 1930 relancées par le code de la famille en 1939 et qui se sont fortement développées à la fin de la seconde guerre mondiale (en 1946) notamment avec l'allocation de salaire unique qui apportait une aide très importante aux familles ne disposant que d'un seul salaire. Ces «amortisseurs» ont été progressivement amoindris : d'abord par la disparition de l'allocation de salaire unique en 1969 (on avait commencé à la réduire sensiblement en 1955) et la limitation des allocations familiales, ensuite par le remplacement de l'aide à la pierre par l'aide à la personne en 1977. L'aide personnalisée au logement était susceptible, comme des loyers privilégiés, de favoriser un meilleur niveau de vie, mais un certain nombre de dérives ont tout changé : l'extension de l'aide aux personnes seules, aux étudiants, etc. ce qui créait des charges supplémentaires et surtout dans un esprit social toujours plus avancé et démagogique, l'abaissement des plafonds de ressource et la modification des barèmes à des niveaux tels que l'aide n'est plus très importante que pour les ménages ayant des revenus inférieurs au SMIC (elle peut couvrir l'intégralité du loyer) ce qui conduit à attribuer les aides au logement surtout aux chômeurs et aux immigrés qui arrivent alors que les salariés modestes (entre 1 et 2 SMIC) n'obtiennent que des aides assez marginales. Ajoutons que cela aboutit souvent à une situation absurde qui consiste à attribuer aux plus pauvres des logements neufs (c'est-à-dire les plus confortables et les plus chers), l'APL étant essentiellement attribuée aux logements neufs aidés (PLA). Aucun pays au monde n'offrant de telles conditions de logement, il en résulte aussi une attraction formidable pour les immigrés qui, dans leur pays, en étaient réduits le plus souvent à des conditions de logement extrêmement sommaires (cabanos en bois, huttes, « noualas », sinon bidonvilles).

A force de vouloir faire du toujours plus social, on finit par attirer de plus en plus de pauvres (mais on les aime et peut-être souvent on espère en faire des électeurs) et par décourager ceux qui font des efforts pour se faire

honneur et travailler dur en vue d'améliorer les conditions de vie de leur famille.

Tout cela est un peu complexe mais il n'est pas possible de comprendre la situation actuelle réelle des ménages se situant vers le bas des classes moyennes et leur état d'esprit, si on n'analyse pas cette évolution. Il faut aussi être conscient que, pour le salarié, ce qui est palpable et visible c'est le salaire net (le salaire direct, comme disait Raymond Aron). Or depuis une vingtaine d'années, les écarts entre le coût pour l'entreprise, le salaire brut, et le salaire net se sont fortement accrus en raison de nombreuses retenues ou charges si bien que le salaire net a beaucoup moins progressé que le salaire brut.

Essayons aussi d'apporter un certain éclairage historique sur ces problèmes très difficiles et peu analysés en rappelant que la situation des salariés a été surtout relativement bonne dans les périodes de grande prospérité économique : entre 1850 et 1870 sous Napoléon III qui avait bien des défauts mais était aussi très soucieux d'urbanisme et de développement économique (il avait pendant son exil écrit un livre sur l'extinction du paupérisme, d'ailleurs bien fait), entre 1890 et 1914 sous la III^e République, enfin après la seconde guerre mondiale entre 1948 et 1973. Dans les autres périodes, les «amortisseurs» dont j'ai parlé ont souvent joué un rôle essentiel ainsi que dans les dix premières années qui ont suivi 1946.

*

Au niveau régional ou local nous serons beaucoup plus bref en ne faisant qu'évoquer le problème du fonctionnement financier des collectivités locales qui est très difficile. Nous dirons simplement que la décentralisation n'a guère de sens tant que la moitié ou plus des ressources de nombreuses collectivités locales est constituée par des dotations de l'Etat. Pour assumer une vraie responsabilité il faudrait décentraliser les ressources en même temps que les dépenses. Mais l'équilibre est alors extrêmement difficile à trouver en

raison de la nécessité de ne pas trop défavoriser les régions pauvres par rapport aux régions riches et aussi de maintenir une certaine cohésion nationale. D'autre part, rapprocher les décisions de la base n'a pas que des avantages : si la connaissance concrète du terrain est incontestablement bien meilleure, il y a en revanche le risque de soumettre la prise de décision à des passions ou pressions locales ou électorales pouvant nuire à l'objectivité ou l'impartialité des décisions. Aussi nous nous en tiendrons au rappel de quelques problèmes essentiels pour la Haute-Auvergne.

Beaucoup de progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'agriculture au cours des dernières années. Au moins certains objectifs ont été clairement définis et recueillent maintenant un assez large consensus : la nécessité de se consacrer à des produits de qualité afin de mieux valoriser les ventes et d'être moins dépendants des aides administratives notamment européennes qui par nature risquent d'être aléatoires sur la longue durée. Certains éléments chiffrés tirés des statistiques agricoles par le directeur de la chambre d'agriculture M. Bertheliet ont déjà apparaître certains résultats encourageants puisque entre 1990 et 2000 la valeur ajoutée de la production agricole du Cantal a progressé de 13 % au lieu de seulement 4 % pour la France entière.

Dans le domaine laitier, des progrès appréciables sont déjà obtenus notamment pour l'AOC Salers qui a des débouchés à des prix élevés permettant de rémunérer le producteur de manière satisfaisante. Il reste à réserver l'appellation au fromage fait avec du lait de vache Salers ; mais cela viendra progressivement maintenant que cette production spécifique est identifiée au sein de l'AOC. Il conviendrait sans doute d'accélérer l'évolution en fixant à l'avance une obligation de respect de cet impératif avec une date butoir. En ce qui concerne l'AOC Cantal il reste beaucoup à faire pour assurer une plus grande rigueur et une meilleure qualité : de nombreuses discussions ont eu lieu et le Comité interprofessionnel des fromages a fait preuve d'un grand dynamisme mais il faudrait aboutir à des décisions concrètes car l'AOC

Cantal représente une très grande part de la production laitière du département.

Dans le domaine de la viande, la Salers et l'Aubrac ont une très bonne image qui les classe dans les deux ou trois premiers rangs des races bovines en France. Les débouchés sont assurés, notamment en région parisienne, mais la production a du mal à suivre en raison d'une trop faible rémunération du produit au niveau de la production. Toutefois certains professionnels ont maintenant bien compris le problème et la prochaine mise en service (à la fin de l'année) du nouvel abattoir d'Aurillac avec un atelier de découpe devrait permettre de faire beaucoup avancer les choses.

Si les objectifs paraissent clairement définis, il reste un certain flottement dans les moyens et, parmi les écueils, le plus grave est certainement la persistance malsaine de rivalités personnelles, de manœuvres mesquines, de sentiments de jalousie et d'envie, aussi bien dans les milieux économiques, professionnels, administratifs, politiques et syndicaux, alors que toutes les énergies du Cantal devraient se mobiliser ensemble et constituer une synergie puissante pour réaliser les objectifs clairs et définis qui conditionnent une plus grande prospérité économique pour tous les habitants du Cantal.

Dans l'industrie, la situation risque de devenir encore plus difficile si l'on ne décidait pas assez vite de faire du Cantal un pays de zones franches. Ce département mérite amplement cette décision en raison de ses handicaps naturels (zone de montagne enclavée avec un climat rude pendant l'hiver), en raison des déficiences en moyens de transport (surtout dans le nord-ouest du département où les lignes de chemins de fer ont finalement été supprimées à cause de la non-reconstruction de la liaison Bort-Eygurande noyée par le barrage de Bort), en raison de son apport à la Nation d'énergie électrique produite sans pollution et malheureusement sans contrepartie sur les tarifs de l'électricité, enfin aussi en raison de sa faible population.

Jean Peythieu

Vie politique

Ce deuxième trimestre 2002 fut riche en élections nationales : Présidentielles en avril et mai, Législatives en juin. Le Président Jacques Chirac, après un premier mandat de sept ans fut réélu au Palais de l'Élysée pour un deuxième mandat de cinq ans. Il était notamment opposé et à Monsieur Jean-Marie Le Pen son challenger du deuxième tour, et au Premier ministre, Monsieur Lionel Jospin, qui annonça son retrait de la vie politique.

Pour être éligibles, les candidats doivent être présentés par 500 grands électeurs. La liste complète des « parrains » est affichée au Conseil constitutionnel pendant quelques jours seulement. Le Journal officiel ne publie que les 500 signatures tirées au sort. Nous avons extrait du journal officiel du 10 Avril 2002 les présentateurs du Cantal. Cette liste ne reflète pas l'expression populaire, mais plutôt la mobilisation des comités de soutien.

1°) Monsieur Bruno Mégret (3)

André JUGIEU, maire de LA TRINITAT (15) ;

Guy GENDRE, maire d'ESPINASSE (15) ;

Robert ANTIGNAC, maire délégué de commune associée de TOURNIAC (15).

2°) Madame Corinne Lepage (5)

Cyprien DALMON, maire de FOURNOULES (15) ;

Jean-Pierre DABERNAT, maire de SAINT-PAUL-DES-LANDES (15) ;

Marie-Simone CHANSON, maire de DIENNE (15) ;

Etienne TOIRE, maire de THIEZAC (15) ;

Jean-Marc SEGUY, maire de LA CHAPELLE-LAURENT (15) ;

3°) Monsieur Daniel Gluckstein (2)

Xavier DALL'AGNOL, maire de LASCELLE (15) ;

Antoine GIMENEZ, maire de QUEZAC (15) ;

4°) Monsieur François Bayrou (1)

Louis CLAVILIER, conseiller général de RUYNES-EN-MARGERIDE (15) ;

5°) Monsieur Jacques Chirac (8)

Roger MERLE, maire de CHARMENSAC (15) ;

Pierre JARLIER, sénateur (15) ;

Christian CHABRIER, maire de SEGUR-LES-VILLAS (15) ;

Robert BOUDON, maire de LIEUTADES (15) ;
Vital GENDRE, maire de DEUX-VERGES (15) ;
André DAYRAL, maire de BRAGEAC (15) ;
Jean-Claude WAELCHLI, conseiller général de CONDAT (15) ;
Chantal MALVEZIN, maire de MONTSALVY (15) ;

6° Monsieur Jean-Marie Le Pen (3)

Jean-Marie MEZANGE, maire de NARNHAC (15) ;
Jean MAGE, maire de MONTGRELEIX (15) ;
Philippe GANDILHON, maire de LAVIGERIE (15) ;

7° Madame Christiane Taubira (2)

Jacques MARKARIAN, conseiller général de JUSSAC (15) ;
Jacques MEZARD, conseiller général d'AURILLAC-4 (15) ;

8° Monsieur Jean Saint-Josse (0)

9° Monsieur Noël Mamère (3)

Jean-Jacques MONLOUBOU, maire de SAINT-GEORGES (15) ;
Gérard PRADAL, maire de LABROUSSE (15) ;
René LAVERGNE, maire de GLENAT (15) ;

10° Monsieur Lionel Jospin (2)

Jean-Pierre OLIVIER, maire de NAUCELLES (15) ;
Yves DEBORD, conseiller général d'AURILLAC-2 (15) ;

11° Madame Christine Boutin (7)

Olivier d'ALEXANDRY d'ORENGIANI, maire de VABRES (15) ;
Pierre BONNET, maire de LADINHAC (15) ;
Paulette BOULANGER, maire de BESSE (15) ;
André TEISSEBRE, maire de SAINT-CLEMENT (15) ;
Roger ROLLAND, maire de CEZENS (15) ;
Michel CANCHES, maire de SAINT-GERONS (15) ;
Vincent ROQUETTE, maire de NIEUDAN (15)

12° Monsieur Robert Hue (0)

13° Monsieur Jean-Pierre Chevènement (4)

Maurice LAMOUREUX, maire de SAINT-PAUL-DE-SALERS (15) ;
Michel MONIER, maire de LABESSERETTE (15) ;
Marc PETITJEAN, maire de CELOUX (15) ;
Georges MARCHAL, maire de LACAPELLE-VIESCAMP (15) ;

14° Monsieur Alain Madelin (0)

15° Madame Arlette Laguiller (1)

Michel SOUTON, maire de LORCIERES (15) ;

16° Monsieur Olivier Besancenot (4)

Henri RUAT, maire de SAINT-SANTIN-DE-MAURS (15) ;

Raoul PARRA, maire de SAINT-CONSTANT (15) ;

Marc MAISONNEUVE, maire de BASSIGNAC (15) ;

Jean-Louis CAUMON, maire de LEYNHAC (15).

Présidentielles 1^{er} tour (dimanche 21 avril 2002)

	Cantal		France entière	
	Voix	% exprimés	Voix	% exprimés
M. Jacques CHIRAC	27 351	30,90%	5 665 855	19,9%
M. Jean-Marie LE PEN	9 848	11,10%	4 804 713	16,9%
M. Lionel JOSPIN	12 737	14,40%	4 610 113	16,2%
M. François BAYROU	4 885	5,50%	1 949 170	6,8%
Mme Arlette LAGUILLER	4 456	5,00%	1 630 045	5,7%
M. Jean-Pierre CHEVENEMENT	3 918	4,40%	1 518 528	5,3%
M. Noël MAMERE	2 935	3,30%	1 495 724	5,2%
M. Olivier BESANCENOT	3 839	4,30%	1 210 562	4,2%
M. Jean SAINT-JOSSE	8 257	9,30%	1 204 689	4,2%
M. Alain MADELIN	2 453	2,80%	1 113 484	3,9%
M. Robert HUE	2 455	2,80%	960 480	3,4%
M. Bruno MEGRET	1 542	1,70%	667 026	2,3%
Mme Christiane TAUBIRA	1 227	1,40%	660 447	2,3%
Mme Corinne LEPAGE	1 423	1,60%	535 837	1,9%
Mme Christine BOUTIN	812	0,90%	339 112	1,2%
M. Daniel GLUCKSTEIN	457	0,50%	132 686	0,5%
<i>Exprimés</i>	88 595	71,50%	28 498 471	69,20%
Votants	92 562	74,80%	29 495 733	71,60%
<i>Abstention</i>	31 265	25,20%	11 698 956	28,40%
<i>Inscrits</i>	123 827	100%	41 194 689	100%

Présidentielles 2^{ème} tour (dimanche 5 mai 2002)

	Cantal		France entière	
	Voix	% exprimés	Voix	% exprimés
M. Jacques CHIRAC	86 078	85,5 %	25 537 956	82,2 %
M. Jean-Marie LE PEN	11 168	11,5 %	5 525 032	17,8 %
<i>Exprimés</i>	97 246	78,5 %	31 062 988	75,4%
Votants	102 619	82,9 %	32 832 295	79,7%
<i>Abstention</i>	21 196	17,1 %	8 358 874	20,3%
<i>Inscrits</i>	123 815	100%	41 191 169	100%

*

Législatives (dimanche 9 et 16 juin 2002)

1^{ère} circonscription

Cantons de : Arpajon-sur-Cère, Aurillac I à IV, Jussac, La Roquebrou, Maurs, Montsalvy, Saint-Cernin, Saint-Mamet-la-Salvetat, Vic-sur-Cère.

Monsieur Yves Coussain, député sortant, avait été élu une première fois le 13 juin 1988, puis réélu les 28 mars 1993 et 1^{er} juin 1997. Né le 15 mai 1944 à Teissières-lès-Bouliès (Cantal), cadre supérieur de banque, M. Coussain, issu de l'UDF, s'est inscrit au groupe de l'UMP. Au Palais Bourbon, il est vice-président de la commission des affaires économiques.

Monsieur Coussain était notamment opposé à Monsieur René Souchon (parti socialiste), maire d'Aurillac, ancien ministre délégué à l'agriculture et à la forêt, membre du Conseil économique et social.

	1 ^{er} tour (9 juin)		2 ^{ème} tour (16 juin)	
	Voix	% exprimés	Voix	% exprimés
M. Yves COUSSAIN	13.198	30,2 %	23.652	57,1 %
M. René SOUCHON	12.829	29,4 %	17.805	42,9 %
M. François VERMANDE	5 055	11,60%		
M. Christian MEINIEL	3 295	7,50%		
M. Yvon BEC	2 715	6,20%		
Mme Hélène BERODIAS	1 671	3,80%		
M. Jean-Pierre ROUME	1 162	2,70%		
M. Vincent BESSAT	1 031	2,40%		
M. William SCHMID	907	2,10%		
M. Jacques VERMENOUEZE	484	1,10%		
Mme Marie-Pierre CHEVRIER	448	1,00%		
M. Raymond SQUIZZATO	249	0,60%		
M. Rémy DAUVILLIER	231	0,50%		
M. Pierre LACROIX	159	0,40%		
M. Jean BAZELLE	150	0,30%		
M. Gustave NICOLAS	75	0,20%		
<i>Exprimés</i>	43 659	68,2 %	41 457	64,7 %
Voteants	44 777	69,9 %	43 545	68,0 %
<i>Abstention</i>	19 279	30,1 %	20 508	32,0 %
<i>Inscrits</i>	64 056	100%	64 053	100%

2^{ème} circonscription (unique tour du 9 juin)

Cantons de : Allanche, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Chaudes-Aigues, Condat, Massiac, Mauriac, Murat, Pierrefort, Pleaux, Riom-ès-Montagnes, Ruynes-en-Margeride, Saignes, Saint-Flour Nord, Saint-Flour Sud, Salers.

Monsieur Alain Marleix, député sortant, avait été une première fois élu le 21 mars 1993, puis réélu le 25 mai 1997. Né le 2 janvier 1946, maire de Massiac, M. Marleix, issu du RPR, s'est inscrit au groupe de l'UMP. Au Palais Bourbon, il est membre de la commission des finances, et membre de la délégation à l'aménagement et au développement durable du territoire.

M. Alain MARLEIX (Union pour la majorité présidentielle)	22 249	56,0%
Mme Nicole GOUEFFIC-COLLANGE (Parti socialiste)	5 805	14,6%
M. Louis GALTIER	4 783	12,0%
M. Marc PETITJEAN	2 454	6,2%
Mme Colette GADIOT	1 465	3,7%
Mme Marinette AUDRERIE (Parti communiste français)	921	2,3%
M. Christian ODWA (Défendons la chasse et nos traditions)	854	2,1%
Mme Martine REMBERT	603	1,5%
Mme Amanda HELLEU (Lutte ouvrière)	385	1,0%
Mme Alice BRUGUE	242	0,6%
<i>Exprimés</i>	39 761	66,4 %
Votants	40 453	67,6 %
<i>Abstention</i>	19 389	32,4 %
<i>Inscrits</i>	59 849	100 %

* * *

Assemblée générale du Comité (19 mars 2002)

Faute de place dans le dernier bulletin, nous avons seulement publié l'essentiel du rapport d'activité relatif à l'exercice 2001 sans reprendre ce qui s'était passé en séance lors de l'assemblée. Cela a été fait dans la presse, mais il est utile que l'information figure dans le bulletin d'autant plus que le dernier alinéa du compte rendu ci-après (page suivante) est très important. Lors de la réunion M. Pierre Jarlier, sénateur et maire de Saint-Flour, a exposé quelques points de vue très intéressants sur quelques problèmes essentiels qui se posent dans le Cantal, tout en faisant preuve d'un certain optimisme.

Exposé de M. Pierre Jarlier, sénateur.

L'autoroute A71 a apporté beaucoup d'éléments positifs dans la région de Saint-Flour. Il est maintenant nécessaire d'étendre ce dynamisme à d'autres secteurs du Cantal notamment le Cézallier, la région de Mauriac et la Châtaigneraie ainsi que le pôle Garabit-Saint-Flour. Le grand site national du Puy Mary constitue un moyen important de développer l'activité dans les vallées attenantes et notamment le tourisme. Les communautés de communes ainsi que les associations de communautés de communes contribuent à ce dynamisme.

L'agriculture a perdu ces dernières années 250 exploitations par an, et le soutien européen au lait disparaîtra en 2006. Malgré cinq AOC, le lait est mal valorisé dans notre département et le système des aides européennes est mal adapté à notre région. Il faut plutôt favoriser les filières. La race Aubrac vient de bénéficier d'une indication géographique protégée (IGP) qui lui permettra de se développer. Les producteurs et l'hôtellerie doivent s'adapter aux nouvelles orientations de la clientèle qui recherche de plus en plus les produits de qualité et l'authenticité. Il faut remplacer la politique des guichets par celle des projets. Mais il est nécessaire que la liaison avec les autoroutes de l'information soit bien assurée dans le Cantal alors qu'actuellement ce n'est guère le cas que dans le bassin d'Aurillac et un peu à Saint-Flour. Il est aussi fâcheux que la région d'Aurillac ait été exclue des aides européennes ce qui la met en porte-à-faux avec le bassin de Saint-Flour.

Enfin, il est permis d'espérer qu'un nouveau départ de la politique de la montagne pourra apporter une contribution importante au développement de l'économie cantalienne. C'est probablement un des points très importants pour l'avenir.

*

Carnet

Décès

Brigitte Mézard, conservateur des antiquités et objets d'art du Cantal, épouse de M. Jacques Mézard, est décédée au début de juin à la suite d'un accident de la route. Bien que non originaire du Cantal, mais cantalienne d'adoption par son mariage, Brigitte Mézard s'était passionnée pour ses activités. Toujours souriante, elle s'était imposée par sa compétence, son dynamisme et sa grande disponibilité. Elle a été l'animatrice de conférences et d'expositions particulièrement réussies sur les monuments et les sculptures (notamment les Majestés du Cantal) ainsi que sur l'orfèvrerie et les bijoux. Elle laisse un grand souvenir et sa disparition est une lourde perte pour l'activité culturelle dans le département.

Nominations

M. **Philippe Chopin**, secrétaire général de la préfecture du Cantal, a quitté ses fonctions à la fin mai pour rejoindre le cabinet du ministre de l'intérieur (M. Nicolas Sarkozy) en qualité de chef adjoint du cabinet. M. Philippe Chopin, avec qui le Président Jean Peythieu avait eu un très long et très intéressant entretien au cours de l'été 2001, est naturellement resté trop peu de temps dans notre département. Il avait remplacé M. Pascal Joly, qui avait aussi de grandes qualités, nommé en novembre 2000 dans le Pas-de-Calais (M. Pascal Joly vient d'être nommé, au début de juillet 2002, sous-préfet de Bernay en Normandie).

M. Philippe Chopin est remplacé par M. **Etienne Stock**, qui était auparavant sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Corrèze.

Notons aussi que Mme Marie-Françoise Haye-Guillaud qui a été préfet du Cantal de 1992 à 1996 est maintenant préfet des Côtes d'Armor à Saint-Brieuc, après avoir été préfet du Cher et de la Charente.

COMITE DE LA HAUTE-AUVERGNE

Conseil d'administration

Présidents : Jean Gandilhon Gens d'Armes (de 1963 à 1972)
Jean Teissèdre (de 1972 à 1990)
Jean Peythieu (de 1991 à 2002)
Christian Gard (depuis 2002)

Vice-présidents : Eugène Chambon
Marcel Martin
Jean-Louis Gandilhon Gens d'Armes
Francis Quiers

Secrétaire général : Georges Lafarge
Louis Lafon

Trésorier : Michel Sarret

Administrateurs :

Bruno d'Aligny	Directeur à AXA
Auguste Boissonnade	Directeur de sociétés
Eugène Chambon	Industriel
Bruno Chavialle	Cadre de direction
François Collette	Cadre de direction
Alain Delcamp	Directeur de la communication au Sénat
Jean Delrieu	Directeur commercial
Louis Forestier	Doyen de faculté
Robert Four	Editeur de tapisserie d'art
Jean-Louis Gandilhon Gens d'Armes	Docteur d'Etat ès sciences économiques
Christian Gard	Directeur fiscal
Georges Lafarge	Expert-comptable
Louis Lafon	Cadre de direction
Jacques Laroque	Président de syndicat
Guy Lescure	Avocat fiscaliste
Michel Magot	Directeur à Saint-Gobain
Jean-Claude Magrin	Président de l'Aurillacoise
Marcel Martin	Conseiller d'Etat
Renée Martres	Présidente de l'Aurillacoise
Jean Mathieu	Président de la Fédération des amicales du Cantal
Rémi Perraut	Expert immobilier
Jean Peythieu	Président de sociétés
Jean-Pierre Pomier	Avocat général honoraire
Jean Pouderoux	Directeur de société d'assurances
Bernard Robert	Directeur à la Banque de France
Michel Sarret	Expert-comptable
Jean-François Serre	Chef de mission ministérielle
Francis Quiers	Président de sociétés
Marcel Tribier	Expert près la Cour d'appel de Paris
Pierre Vermeuouse	Directeur à la BNP
Roger Vidal	Pdt « La Veillée d'Auvergne et du Massif Central »

COMITE DE LA HAUTE-AUVERGNE

Association régie par la Loi de 1901

Siège social : 1 rue Mornay, 75004 Paris

Adresse postale : 10 rue Monge, 75005 Paris

Téléphone et télécopie : 01.40.46.99.10

Courriel : comite.haute-auvergne@wanadoo.fr

Cotisations à l'association

Sociétaires : 23 euros + 9 euros d'abonnement, soit : 32 euros

Bienfaiteurs : à partir de 31 euros + 9 euros d'abonnement, soit : 40 euros